



Dossier Afrocentricity Think Tank

LE « DEAL » DE TRUMP AU SOUS-SOL DU CONGO DÉMOCRATIQUE : le quiproquo de la « non-guerre » au sol ?

Interview de Dr. Yves Ekoué AMAÏZO

Directeur Afrocentricity Think Tank

Diffusion 26 mai 2025

yeamaizo@afrocentricity.info

Nom du Journaliste: Mme Samantha Ramsamy, Journaliste indépendante

Média : MULTIPOLAIRE sur Global Africa Telesud

Emission Débat sur l'Afrique

Mardi 20 mai 2025 diffusée le 26 mai 2025.

Nom des invités à l'émission :

- M. Régis Hounkpè Directeur exécutif, InterGlobe Conseils, expert en géopolitique
- M. Nicolas Conquer, Porte-parole du parti politique américain, Republican Overseas, France
- Dr. Yves Ekoué AMAÏZO, économiste et Directeur général de l'Afrocentricity Think Tank, basé en Autriche.

Ecouter le débat sur : RDC/USA : Blackwater, peut-il stopper la contrebande minière ?

- https://youtu.be/C_NhYffgrF8?si=do9wwTX_al_HR92i et
- https://www.youtube.com/watch?v=C_NhYffgrF8

Durée de l'émission : 31 mn 07 secondes.

Lien direct Vidéo : Multipolaire sur Global Africa Telesud

Mise en ligne Afrocentricity Think Tank, 26 mai 2025.

Objet / Résumé : Avec ses invités, Samantha Ramsamy, dans son émission Multipolaire, analyse les conséquences économiques du positionnement des Etats-Unis en République Démocratique du Congo (RDC). Une partie de cette intervention semble se faire par l'intermédiaire d'une société « Blackwater », une société de mercenaires, aujourd'hui connu sous le nom d'Academi. Cette société a signé un accord dit « historique¹ » avec la RDC pour sécuriser ses sites miniers tant dans les zones de conflit qu'en dehors des zones de conflits. L'objectif affiché officiellement est de lutter contre la contrebande, la fraude et la corruption afin d'améliorer la collecte des taxes minières. Mais, les protagonistes des différents conflits sur le terrain n'entendent pas se laisser « déposséder »... L'entreprise, dirigée par Erik Prince, est censée apporter son expertise en sécurité et en surveillance et former une partie des services congolais en charge de la sécurité des mines.

De nombreux intervenants font le parallèle avec d'autres pays utilisant des mercenaires en Afrique. De toutes les façons, l'efficacité de ce « deal » dépendra de la coopération des autorités locales et de la transparence du processus. Or, sur la transparence, il y a problème. Le « deal » est donc « évolutif » et risque d'avoir plusieurs volets et étapes. Et la société semble aussi travailler pour le compte des Etats-Unis qui influencent grandement les dirigeants de la RDC ne pas aller chercher des alternatives ailleurs, notamment au sein des BRICS plus. La complexité du problème sur le terrain est telle et le soutien des Etats-Unis au Rwanda rendent sceptiques de nombreux observateurs quant à l'impact réel de l'intervention sur le terrain et des résultats qui en résulteront, notamment sur la contrebande transfrontalière. Au contraire, l'accord s'inscrit dans une stratégie plus large de partenariat entre Kinshasa et Washington sur les minerais, avec un vrai quiproquo à la clé. Au demeurant, des « deals » avec les entrepreneurs chinois sur le terrain pourraient présager d'une nouvelle « géographie » du partage des matières premières en RDC.

La question est de savoir pourquoi une société de mercenaires américains doit venir collecter les « impôts » pour le compte des autorités de la RDC, surtout si cela pourrait se faire en dehors du respect des lois congolaises et internationales. Espérer que cette approche devrait contribuer à structurer une paix durable en RDC demeure un défi. La réalité est que c'est en Afrique, les pays de « merde » selon Donald Trump, que l'on vient chercher des approvisionnements en minerais stratégiques. YEA.

Questionnaire proposé à Dr. Yves Ekoué AMAÏZO (YEA) par Samantha Ramsamy (SR)

Dr Yves Ekoué AMAÏZO, Directeur Afrocentricity Think Tank

- 1. SR. Que sait-on sur ce proche de Donald Trump Erik Prince et les activités de sa société de sécurité « Blackwater » rebaptisée « Academi », une société connue pour ses interventions parfois controversées dans des zones de conflit comme l'Irak et l'Afghanistan, controversée car plusieurs employés ont été condamnés pour le meurtre de civils irakiens et graciés par le Président américain lors de son premier mandat ?**

YEA. Merci pour l'invitation. Erik Prince est un entrepreneur américain controversé, connu pour ses liens étroits avec Donald Trump et surtout pour avoir fondé la société de sécurité privée Blackwater en 1997. Avant la constitution de cette société, une part importante de la richesse de Erik Prince provenait de son père, qui avait un empire familial d'accessoires automobiles. Il y a là une similitude avec Donald Trump. *Erik Prince est un ancien des forces spéciales d'opérations parmi les élites de la marine américaine dites « Navy Seal² »*

À l'origine, Blackwater³ s'est rapidement imposée comme l'un des principaux acteurs du secteur, en décrochant d'importants contrats auprès du gouvernement américain et d'agences telles que la CIA – cumulant par exemple plus de 1,6 milliard de dollars de contrats fédéraux et environ 600 millions de dollars de contrats classifiés depuis 2001⁴. Aujourd'hui, la richesse d'Erik Prince en tant qu'homme d'affaires américain, est estimée à plus de deux (2) milliards de dollars américains (\$EU). Il a fondé et a été propriétaire de l'entreprise militaire XE, largement connue sous le nom de Blackwater Worldwide, souvent un mercenariat en « eaux troubles » partout dans le monde et principalement au service des Etats-Unis. Cette société est connue pour ses opérations gouvernementales secrètes. Toutefois, cette entreprise a fait l'objet d'un examen méticuleux par l'Administration américaines pour violations des droits de l'Homme en 2007, ce qui a conduit Erik à démissionner de son poste de dirigeant en 2009.

La société « Blackwater » [souvent traduit en français comme « société navigant en eaux troubles »] a effectué de nombreuses opérations dans des zones de conflits, des environnements en déstabilisation où interviennent les Etats-Unis. On peut citer l'Irak, l'Afghanistan, la Libye, actuellement la République démocratique du Congo comme au demeurant les Etats-Unis dans le cadre de déportation massive de migrants dits « illégaux ». La réputation sulfureuse de cette société provient, entre autres, du fait que des gardes du corps de Blackwater ont été impliqués dans la mort de civils dits « l'incident de la place Nisour à Bagdad » en 2007. Plusieurs de ces employés ont été condamnés pour leurs actes, et certains d'entre eux ont été graciés par le Président américain Donald Trump lors de son premier mandat. Cette décision de Donald Trump dans son mandat 1.0 pose le problème de l'impunité des opérateurs de sécurité privés américains lorsqu'ils travaillent comme des mercenaires pour l'Etat américain. Dans le dossier libyen, M. Erik Prince et sa société « Blackwater » ont été inculpés pour trafic d'armes vers la Libye, en violation de l'embargo sur les armes décrété par les Nations-Unies. Bien que l'intéressé ait régulièrement nié les faits, des rapports de l'ONU ont révélé que Erik Prince aurait violé l'embargo sur les armes en envoyant des mercenaires et du matériel militaire en Libye en 2019, pour soutenir Khalifa Haftar⁵. En 2012, il a été accusé d'avoir violé le droit international et violé un embargo sur les armes en envoyant des armes en Somalie.

Dans le cas de la Libye, plusieurs cargaisons d'explosifs auraient transité par l'Autriche par l'intermédiaire d'une entreprise autrichienne, avec en filigrane l'organisation d'une opération militaire secrète visant à fournir au chef de guerre libyen Khalifa Haftar soutenu à l'époque par les États-Unis et les Nations Unies⁶, du matériel de guerre pour la rébellion contre le Colonel Kadhafi et son gouvernement. L'Autriche a inculpé Erik Prince pour trafic d'armes vers la Libye, mais ce dernier est resté sans condamnation.

Ce rôle de mercenariats et les scandales et bavures à répétition ont détérioré l'image de la société Blackwater qui a fait l'objet d'une vente en 2010 à un groupe d'investisseurs, avant d'être rebaptisée Academi en 2011. Ce changement de nom visait à marquer un nouveau départ pour l'entreprise, même si le passé controversé et les questions éthiques liées à ses interventions en zones de conflit continuent de hanter sa réputation.

Erik Prince est un proche de Donald Trump et sa société Blackwater/Academi a été associée à des missions d'externalisation de sécurité de l'État. Des rapports indiquent qu'il a participé à des projets visant à utiliser des forces privées pour des opérations intérieures, notamment dans le cadre de politiques migratoires radicales, ce qui reflète sa capacité à mêler intérêts privés et sphère politique.



Erik Prince a proposé un plan de déportation massive des migrants illégaux des États-Unis vers l'Amérique du Sud. Son projet, détaillé dans un document de « 26 » pages, prévoyait l'utilisation de camps de traitement sur des bases militaires américaines et une flotte privée de 100 avions pour expulser 12 millions de d'immigrés dépourvus de titre de séjour aux États-Unis, ce avant les élections de mi-mandat de 2026. Le plan nécessiterait 25 milliards de dollars et impliquerait une armée privée de 10 000 civils pour gérer les expulsions. L'Administration Trump n'a pas encore donné des signes pouvant aller dans le sens de l'adoption d'une telle proposition d'appui à la politique de déportation et de criminalisation des migrants dits « *illégaux* »⁷. En filigrane, c'est la privatisation des missions de « services publics » dont il est question aux États-Unis⁸. L'utilisation d'agents de sécurité, de paramilitaires et de mercenaires privés pour effectuer des opérations de déportation liées aux politiques migratoires des États-Unis sonnent comme une forme d'« *innovation* » dans le rôle du mercenariat privé qui tente de « rafler » les contrats publics pour effectuer des missions de *salubrité humaine publique*. Bref, l'humain est considéré comme un « déchet ». De nombreuses organisations de la société civile et de défense des droits civiques se sont opposées en mettant en avant la capacité de Donald Trump et son équipe à promouvoir la « *souffrance humaine à grande échelle* »⁹.

Le Pape américano-péruvien Léon XIV pourrait se saisir de la question pour rappeler la place des « *migrants* » auprès du Peuple de Dieu. Le pape Léon XIV a, en effet, exprimé son engagement envers les migrants en déclarant : « *La dignité des migrants doit être respectée. Nous devons les accueillir avec compassion et solidarité* »¹⁰. En outre, le « *respect de la dignité humaine* »¹¹ pour le Pape Léon XIV, lui-même se considérant comme un « *descendant d'immigrés* »¹², risque de constituer un autre point d'achoppement avec la politique de criminalisation des migrants promue par Donald Trump.

Une décision de la Maison Blanche en faveur de la « *déportation massive de migrants illégaux* » pourrait se heurter à plusieurs lois fédérales datant de plusieurs décennies qui limitent la capacité du gouvernement à privatiser certaines opérations de « *maintien de l'ordre* »¹³. Le temps long de la justice s'oppose à l'impératif de l'urgence du temps court imposé par Donald Trump. Les décisions de la justice devraient conduire à des condamnations une fois les missions de l'État américain de sous-traitance à des mercenaires et paramilitaires, exécutées.

2. SR. Le déploiement des paramilitaires sur le sol africain n'est pas nouveau. Qu'est-ce qui différencie la société de sécurité américaine et qu'est-ce qui garantit sa transparence ?

YEA. Un peu d'histoire est nécessaire. Academi, anciennement connue sous le nom de Blackwater, est une entreprise militaire privée américaine fondée le 26 décembre 1996 par l'ancien officier des Navy SEAL, Erik Prince. Elle a été rebaptisée Xe Services en 2009, puis Academi en 2011, après avoir été rachetée par un groupe d'investisseurs privés. En 2014, Academi a fusionné avec Triple Canopy pour former Constellis Holdings¹⁴.

Il s'agit principalement de paramilitaires et de mercenaires travaillant pour le compte des États-Unis. Suite aux scandales passés et des rapports des Nations Unies témoignant des méthodes violant les règles du droit international et des droits humains, il fallait se repositionner comme une entreprise « *propre* » et « *policée* ». Le Holding a opté pour :

- une gouvernance d'entreprise dotée de normes de compliance plus rigoureuses ;
- une diversification de ses activités notamment la sécurité, la logistique, la formation de forces, la diversification des activités, etc. ; et
- une volonté affichée de se conformer aux exigences légales et éthiques, autant de transformations qui vont au-delà de l'image d'un simple opérateur militaire privé traditionnel ou d'un simple mercenaire qui œuvre pour la défense des intérêts de son pays.

Academi, anciennement Blackwater, se distingue avant tout par un processus de transformation visant à redéfinir son image et ses méthodes opérationnelles, et à soigner sa réputation. A ce titre, et avant la fusion de ce qui restait de la société Wagner dans l'armée russe, cette dernière ne faisait aucun effort pour soigner son image. Il faut bien distinguer Academi/Blackwater et Wagner sur ce point, bien que les opérations menées sur le terrain soient en fait de même nature, sauf qu'il s'agit de « servir » des pays et dirigeants différents, aux intérêts parfois contradictoires et divergents.

En termes de garanties de transparence, il fallait stopper les critiques envers cette société. Academi a choisi d'être soumise aux exigences imposées par les réglementations américaines et internationales, surtout lorsqu'elle



exécute des contrats gouvernementaux nécessitant des audits et une supervision par des entités indépendantes. L'intégration au sein d'un groupe plus large renforce les dispositifs de contrôle interne, les audits financiers et opérationnels, les rapports plus détaillés aux donneurs d'ordre principal, sinon exclusif que constitue l'Etat. Les opérations de ces entreprises dans des zones de conflit imposent de la confidentialité pour des raisons de sécurité nationale. Il est donc difficile de croire à une transparence, si ce n'est ce qui est « déclaré », quand il ne s'agit pas désinformation (fake news). Il est difficile d'obtenir des rapports sur les morts et blessés collatéraux au sein des populations civiles dans des zones déstabilisées ou en conflit par exemple.

3. SR. Est-ce que le Rwanda contrôle indirectement ou directement des zones minières en RDC ?

YEA. La réponse est oui, sauf que le Rwanda le fait d'abord aussi pour le compte d'autres puissances occidentales, arabes du Golfe, etc. Historiquement, le secteur minier de la RDC était géré par des entités publiques telles que la Gécamines et la MIBA, mais des années de délabrement institutionnel ont favorisé l'exploitation minière non réglementée, érodant ainsi l'autorité et les revenus du gouvernement. Les régions orientales, notamment le Nord et le Sud-Kivu, échappent toujours au contrôle du gouvernement, et des groupes rebelles comme le M23, soutenus par le Rwanda, dominent les principales zones minières. En raison de cette insécurité, il n'est pas prévu que l'équipe de Prince opère dans ces régions.

Le plan initial prévoyait le déploiement des entreprises sous-traitantes de l'Etat américain à Goma, la capitale de la province du Nord-Kivu et la plus grande ville de l'est du Congo, mais cette initiative a été suspendue, Goma étant désormais sous le contrôle du M23. Au lieu de cela, la phase initiale de l'effort de Prince se concentrera sur la sécurisation des mines et l'augmentation des recettes fiscales dans la province du Katanga, riche en cuivre.

Il est donc bien question de passer d'une « sous-traitance » via le Rwanda pour accéder à des matières premières pour une autre « sous-traitance » via la RDC et contrôler par des groupes de mercenaires américains.

4. SR. Mais que cherche exactement le Président de la République démocratique du Congo pour son pays ?

YEA. Félix Tshisekedi, le Président de la RDC, a comme priorité, ce à tous les prix, d'obtenir la paix sur le sol de la RDC avant la fin de son deuxième mandat. Ses alliances avec le monde occidental et les relais arabes dans le Golfe l'a empêché de devenir membre ou même partenaire de l'entité BRICS Plus.

Félix Tshisekedi a, régulièrement et à plusieurs reprises, critiqué et dénoncé le protocole d'accord signé entre l'Union européenne et le Rwanda concernant l'accès aux matières premières congolaises. Pour lui, cet accord UE/Rwanda n'est qu'une forme de soutien indirect au pillage des ressources congolaises et que de fait, le Rwanda profite des minerais extraits illégalement en RDC¹⁵. Tshisekedi a également exprimé son intention de contrecarrer cet accord par des moyens diplomatiques et judiciaires.

Chacun sait que le Rwanda ne possède pas ces minerais dans son sous-sol et que leur exploitation repose sur des ressources congolaises. Selon le communiqué officiel de l'Office rwandais des mines, du pétrole et du gaz (RMB) (Rwanda Mines, Petroleum and Gas Board (RMB)) en 2024¹⁶, les principaux produits miniers exportés par le Rwanda incluent la cassitérite, le coltan, le wolfram et l'or. En 2023, le Rwanda a enregistré des recettes de l'ordre de 1,1 milliard de \$EU grâce à ses exportations des matières premières sur les marchés internationaux. En comparaison avec 2022 où ces recettes étaient estimées à 0,772 milliards de \$EU, la hausse était estimée à 43 % grâce à l'exploitation des mines de la RDC, ce à l'Est de la RDC dans une zone déstabilisée, en conflit et en proie à une crise sécuritaire, migratoire, d'occupation et de pauvreté aigue.

Au quatrième trimestre de 2023, les recettes des exportations de minéraux ont atteint 252,99 millions de dollars, soit une augmentation de 34,9 % par rapport au même trimestre de 2022.

Le 22 février 2024 lors d'une conférence de presse organisée par le Ministre de la Communication et des Médias, Patrick Muyaya, le Président Félix Tshisekedi a dénoncé la signature de l'accord sur les minerais stratégiques entre l'Union européenne (UE) et le Rwanda rappelant que « cet accord encourage le Rwanda à poursuivre les massacres dans la partie Est de la RDC ». Sur l'UE, il a été très clair face à une hypocrisie généralisée. Félix Tshisekedi a considéré que l'Union européenne a fait un deal avec un « receleur des ressources naturelles de la RDC » et a promis de tout mettre en œuvre pour obtenir l'annulation de cet accord¹⁷... Il rappelle à l'Union européenne qu'elle a « signé un accord avec un receleur », parce qu'il s'agit de « produits volés à la République Démocratique du Congo » que le Rwanda « va vendre à l'Union européenne », ce d'autant plus que « le Rwanda ne transforme pas les matières premières ». Le Rwanda « exporte ces matières premières et touche des dividendes sur le sang de nos compatriotes . Et ça, c'est inacceptable parce qu'avec les produits de ces ventes illicites, le Rwanda se fait des moyens pour continuer son expédition aventureuse en RDC.



Et où est l'honneur de l'Union européenne ? » a rappelé Félix Tshisekedi. Il a rappelé à l'Union européenne son approche dits des « deux poids, deux mesures » avec : « Eux qui nous donnent des communiqués à longueur des journées sur le respect des droits de l'homme. L'Union européenne a prêché par le plus mauvais exemple ».

Félix Tshisekedi est donc persuadé que « le Rwanda se construit grâce aux pillages systématiquement des ressources minières de la République Démocratique du Congo » et a voulu prendre la communauté africaine et internationale à témoin : « Le Rwanda aujourd'hui se construit grâce aux ressources volées à la République Démocratique du Congo, n'ayons pas honte de le dire, c'est une vérité ». L'exploitation des minerais de la RDC par le Rwanda a été corroborée par les Nations Unies et *Global Witness*. Paul Kagamé a officiellement refusé de confirmer ces allégations, sans convaincre personne !

5. SR. Mais que disent les rapports récents publiés sur la question, notamment ceux de l'ONU, de Global Witness et d'autres ?

Les Nations Unies et les gouvernements occidentaux ont affirmé que le Rwanda a fourni des armes et des troupes au M23, dirigé par l'ethnie tutsie. En retour, le Rwanda a expliqué que ses actions militaires sont défensives, en réponse à des activités de l'armée congolaise et à une milice rwandaise liée au génocide rwandais. Un autre rapport des Nations Unies a précisé que le « coltan provenant de la région de Rubaya, en RDC, est régulièrement introduit clandestinement au Rwanda avant d'être intégré dans des chaînes d'approvisionnement internationales. Ce commerce alimente le conflit en RDC, notamment par le biais du groupe armé M23, qui impose une taxe de 15 % sur la vente de ces minerais¹⁸ ». A la fin de l'année 2023 et selon les experts de l'ONU, le coltan de conflit provenant de la région de Masisi était aussi régulièrement introduit en contrebande au Rwanda et blanchi dans les chaînes d'approvisionnement. Le commerce du minerai a procuré au groupe rebelle M23 des revenus estimés à 800 000 \$EU par mois¹⁹.

Mais qui dit vrai ? Qui ment ?

Les résultats des investigations figurant dans le rapport de *Global Witness* daté du 15 avril 2025 sont sans équivoque. Un négociant européen du nom de « *Traxys* » aurait acheté du coltan de la RDC, l'aurait fait acheminé au Rwanda illégalement avant son exportation vers l'Union européenne. L'enquête indique que 280 tonnes de coltan ont été achetées par *Traxys* en 2024, avec des preuves suggérant qu'une partie importante de ces minerais proviendrait de zones de conflit en RDC²⁰.

À partir de données douanières et des témoignages de contrebandiers, ainsi que des sources gouvernementales et du secteur minier, les journalistes de la Radio France International (RFI) ont mené leurs investigations et ont confirmé le 18 avril 2025 que le coltan acheté par le négociant européen était bien lié au conflit en RDC et aurait pénétré le marché européen via des routes de contrebande rwandaises²¹.

Le tantale, un métal dérivé du coltan, est utilisé dans la fabrication d'appareils électroniques tels que les téléphones portables, les ordinateurs personnels et les pièces automobiles, des véhicules électriques, essentiels à la transition énergétique. Un téléphone portable contient en moyenne 40 milligrammes de tantale. La plupart des producteurs de téléphones mobiles sont de près ou de loin partie prenante dans le « blanchiment » du fruit de l'exploitation du travail et du sang de ceux en RDC qui extraient les ressources du sous-sol et dont profitent des « receleurs » et des mercenaires.

Or, ceux qui au départ devaient assurer la sécurité des mines, des travailleurs et des propriétaires se sont mués en mercenaires pour le compte de celui qui peut payer. C'est ainsi qu'environ 800 Roumains engagés par le gouvernement pour assurer la sécurité seraient actifs en RDC.

Plus globalement, il n'y avait pas que des mercenaires russes en Afrique. Au moins une douzaine d'autres pays occidentaux, arabes, asiatiques, etc. avaient directement ou indirectement des mercenaires actifs en Afrique. Le rôle des Etats-Unis dans la promotion du mercenariat d'Etat, comme au demeurant l'Afrique du sud ou les pays du Golfe sont en croissance.

Alors, lorsque BlackWater/Academi et son fondateur M. Prince justifient leurs interventions en RDC par la volonté de s'attaquer à la perte des recettes minières en garantissant la transparence des opérations et la répartition équitable des recettes, conformément au code minier congolais, il y a lieu de ne pas oublier les fonctions occupées et les actes posés par le passé. En définitive, sans un minimum de transparence de la part des dirigeants de la RDC, il est difficile de ne pas poser le problème de la corruption et des « deals » occultes, sources de futurs imbroglios et même de déstabilisation de l'Etat.

l'opposition politique et la société civile de la RDC ont régulièrement dénoncé l'accord en finalisation avec les États-Unis qui échangerait des ressources minières stratégiques contre une aide sécuritaire²² dont les contours restent flous.

6. SR. Sur l'accord conclu avec le gouvernement congolais qui ne semble pas définitif selon l'Agence Reuters, qu'en pensez-vous ? Il semblerait que cet accord était envisagé bien avant l'offensive du M23 ? Et il y aurait déjà des équipes de Blackwater/Academi déployées dans le pays, pouvez-vous nous le confirmer ?

YEA. D'après les informations rapportées par Reuters, l'accord conclu avec le gouvernement congolais visait essentiellement à renforcer la sécurité autour des sites miniers et à améliorer la collecte des impôts sur le secteur des ressources. Toutefois, cet accord n'est pas définitif et reste sujet à révision en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire et des discussions en cours. Selon plusieurs sources, les négociations avec le représentant d'Erik Prince (Blackwater/Academi) auraient été engagées avant même que l'offensive du M23 ne vienne compliquer le contexte. Autrement dit, le projet de partenariat existait en amont de ce conflit, ce qui laisse entendre que la réflexion sur l'externalisation de certains aspects de la sécurité et de la régulation minière était déjà en cours au moment de l'escalade des hostilités²³.

En ce qui concerne le déploiement sur le terrain, les mêmes rapports font état d'un démarrage initial des opérations prévu dans des zones moins susceptibles d'être directement impactées par le conflit – par exemple, dans la province de Katanga, autour des sites miniers comme ceux situés près de Kolwezi. Ainsi, même si Erik Prince et ses équipes sont actifs depuis plusieurs années en Afrique, il ne s'agit pas, selon les informations disponibles, d'un déploiement massif dans des zones de conflit telles que Goma, désormais sous contrôle du M23.

Cette approche vise manifestement à réduire les risques liés à une présence trop visible dans des zones en proie à des violences tout en exploitant leur expertise en matière de sécurisation et de suivi des flux miniers.

Les États ne veulent plus s'exposer et ont peur des réactions des opinions du peuple, électeurs et contribuables. Il faut opter pour les entreprises privées dans la mesure du possible, surtout en matière de défense des intérêts sur des territoires non-nationaux, souvent sous le couvert d'agir pour la sécurité internationale. L'argument reposant sur la volonté d'agir pour retrouver une « stabilité » opérationnelle dans des environnements instables, surtout dans le cadre de solutions temporaires et évolutives, permet des arrangements contractuels, les fameux « deals » qui échappent à toutes transparences. Il s'installe alors un vrai quiproquo.

- d'une part, les États-Unis comme d'autres pays dont la Chine ou la Russie sont en quête d'une organisation d'une nouvelle géographie stratégique, qui finit par n'être que des injonctions à s'aligner dans des grands groupes aux objectifs antagonistes comme l'OTAN et les BRICS plus ;
- d'autre part, le pays où se déroule les opérations comme la République démocratique du Congo (RDC) qui, pour avoir négligé de créer une véritable armée pour sécuriser ses frontières et ses richesses, finit par se laisser tenter par l'alignement sur un État, les États-Unis en l'espèce, qui pourrait le soutenir dans sa recherche de paix et de lutte contre la fraude, la contrebande et la corruption²⁴ dans le secteur minier principalement.

Alors que les États-Unis s'intéressent principalement au sous-sol et on verra avec « Starlink », tout ce qui peut être contrôlé au-dessus du sol via les satellites, la RDC est focalisée sur la recherche de la paix au sol. Ce quiproquo entre sous-sol/air et sol est facilité par l'arrivée de sociétés paramilitaires et mercenaires privées agissant pour le compte des États-Unis. D'ailleurs, ne pas intervenir en tant qu'États-Unis, signifierait un « *chèque en blanc* » pour la RDC pour faire venir les paramilitaires et mercenaires russes. Or, il faut des sociétés de logistique, de transport et donc des mercenariats, des paramilitaires, voire des armées privées qui entrent en partenariat avec l'armée ou les groupes de milices locaux afin de faciliter la sécurisation de sites stratégiques et miniers. Cette approche de la « *real politik* » n'est pas une spécificité aux États-Unis, puisque la Chine ou la Russie et bien d'autres dits pays émergents l'utilisent en Afrique comme ailleurs pour stabiliser les zones en conflit tout en défendant leurs propres intérêts.

7. SR. Est-ce que la transparence et la lutte contre la contrebande ne sont pas que des « paroles » face à la réalité du terrain ? Qu'en pensez-vous ?



YEA. La lutte contre la contrebande dans des zones troubles en déstabilisation permanente apparaît plus comme un justificatif pour faire des affaires et des deals en toute non-transparence. A ce titre, les nationalités ne sont pas des marqueurs surtout quand cela se fait avec l'assentiment des autorités ou agents militarisés locaux. Il est même difficile de définir alors ce qui relève de la contrebande et de la corruption : ceux qui ont signé officiellement avec l'Etat un deal, ou ceux qui ne l'ont pas signé, ou plutôt l'ont signé officieusement. Pour s'assurer et sécuriser un accès aux ressources du sous-sol, du sol et l'air...

C'est dans ce contexte complexe que des alliances se font et se défont, des soutiens et des trahisons s'entrechoquent. Les objectifs du Rwanda, du Groupe M23 dont le financement provient aussi des pays arabes du Golfe, ou encore le groupe Alliance du Fleuve Congo (AFC), et bien d'autres ne peuvent se résumer à une approche manichéenne que résume le conflit entre le Rwanda et la RDC. Ce qu'il y a de sûr est que chacun défend les intérêts de groupes de pression et lobbies très importants qui ont besoin de sécuriser les vastes richesses minérales de la RDC à des fins d'alimentation de leurs économies en priorité. Le Peuple congolais demeure le bouc émissaire et le dindon de la farce.

Depuis une proposition datant de 2023 où des milliers de mercenaires et paramilitaires devaient être envoyés dans l'est de la RDC ravagé par la déstabilisation et les conflits, la concrétisation risque de ne devenir réalité que si ces « troupes » se rendent en priorité dans des zones où justement il n'y a pas de conflits. Il est donc bien question pour ceux qui sont envoyés par Donald Trump de se rendre dans l'Afrique qu'il a taxé de pays de merde, sauf qu'il faut éviter de s'engluer en évitant les zones de guerre, de terrorisme et de conflit. Autrement dit, le quiproquo consiste là encore à signer pour tenter de ramener la paix, y compris en se partageant les zones et les mines avec ceux qui sont déjà présents comme la Chine et ses sociétés, et ainsi garantir un zone de non-guerre pour exploiter rapidement et abondamment les minerais de la RDC.

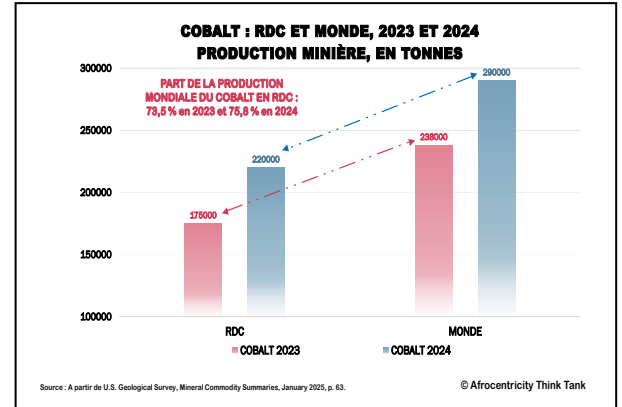
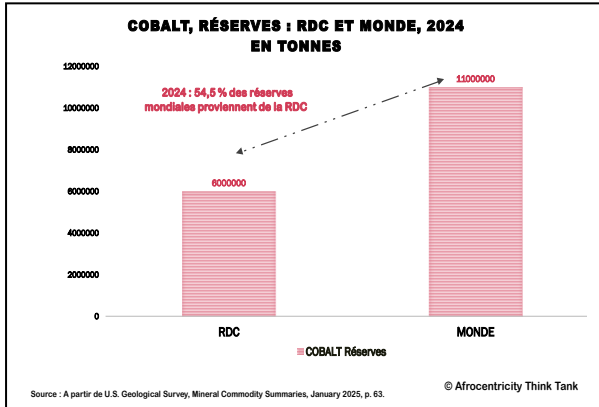
8. SR. Mais Erik Prince et ses sociétés vont-ils en définitive intervenir en RDC ? Si oui, où exactement ? dans les zones de guerre ?

YEA. Oui dans le cadre d'un contrat qui doit servir les intérêts américains, et selon Reuters²⁵, Erik Prince, homme d'affaires et partisan de longue date du président Donald Trump, aurait accepté d'intervenir en RDC pour sécuriser et se faire payer à partir des richesses extraites des vastes ressources minérales du pays. Selon Reuters, un accord « évolutif » aurait été conclu avec l'Etat congolais. Or, cela semble aller à l'encontre des intérêts des groupes rebelles comme l'Alliance du Fleuve Congo (AFC), le M23 et leur « mentor » l'Etat rwandais²⁶.

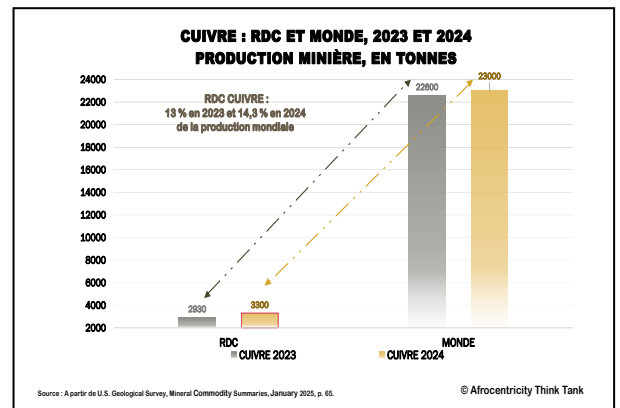
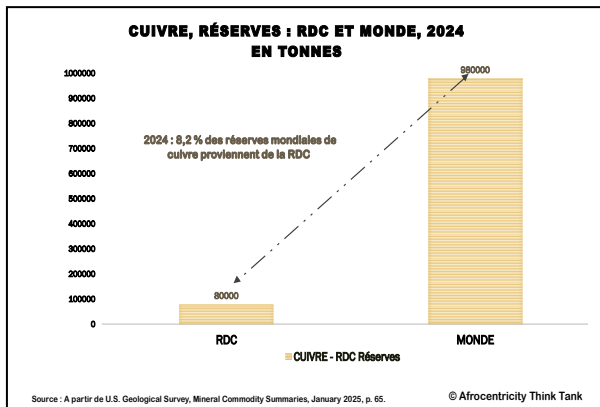
L'AFC/M23 ont choisi de lancer une offensive majeure en janvier 2025 pour s'emparer de villes clés dans l'est du Congo, notamment Goma. Le retour de l'ex-Président Joseph Kabila dans la zone et les poursuites engagées contre lui par l'Etat congolais posent le problème des groupes concurrents qui perdraient l'accès à des ressources minérales. L'Etat congolais comme au demeurant les sous-traitants mercenaires et paramilitaires travaillant pour le compte de pays étrangers mettent en avant leur volonté d'améliorer « la collecte des impôts » et de réduire « la contrebande transfrontalière de minerais précieux ». Il semble de plus en plus évident qu'Erik Prince et ses mercenaires devraient éviter de « commencer » par les zones de guerre où les risques sont trop importants, et des concurrents déjà en place.

Mais, tout ceci se ferait au profit de qui ? Qui peut contrôler ces transactions qui ont lieu dans l'opacité quasi-totale ? La réalité est qu'il s'agit d'un transfert de ressources d'un « clan » vers un « autre ». A ce titre et face à la faiblesse de la puissance militaire de la RDC malgré des améliorations constantes, la solution à cet imbroglio passe par la sous-traitance et l'utilisation d'entreprises de sécurité privées, si possible travaillant d'abord pour les intérêts des États-Unis, quitte à faire des alliances circonstancielle avec la Chine déjà sur place afin d'assurer une certaine sécurisation fragile. Or, il va y avoir des perdants en dehors du peuple congolais, déjà meurtri.

Rappelons que la RDC détient environ 6 millions de tonnes de cobalt, soit plus de 57 % des réserves mondiales estimées en 2025 indispensables pour les batteries des véhicules électriques. Avec 54,5 % des réserves mondiales de cobalt et 75,8 % de la production mondiale en 2024, la RDC dispose de nombreux avantages comparatifs y compris le cobalt (voir les deux (2) graphiques suivants sur le cuivre en RDC).



Le pays possède également environ 75 millions de tonnes de cuivre, 150 millions de carats de diamants et de vastes gisements d'or, de coltan, d'étain et de lithium, dont la plupart sont extraits sous une surveillance insuffisante et souvent en contrebande hors du pays. Avec 8,2 % des réserves mondiales du cuivre et 14,3 % de la production mondiale en 2024, la RDC a de nombreux avantages comparatifs y compris le cuivre (voir les deux graphiques suivants sur le cuivre en RDC).



9. SR. Vous pouvez nous éclairer sur le lien entre les entreprises qui souhaitent investir en RDC et l'importance de quelques minerais stratégiques ?

YEA. La question est complexe, mais je vais tenter d'offrir une cohérence à l'approche du « deal » qui n'est pas une exclusivité du Président Donald Trump. L'Union européenne est un adepte mais passe par des formes de « sous-traitance » et de recels institutionnalisés.

Selon Bloomberg, KoBold Metals, une startup soutenue par les milliardaires Bill Gates et Jeff Bezos, a récemment approché la RDC pour se renseigner sur l'exploitation du lithium dominée par les entreprises chinoises. Le permis convoité est au centre d'un litige entre l'entreprise australienne AVZ Minerals Ltd., l'entreprise chinoise Zijin Mining Group et les autorités de Kinshasa. Cette bataille juridique qui dure depuis plusieurs années a généré de l'attente « wait and see » auprès des potentiels investisseurs et surtout a ralenti le développement du site. L'intérêt de KoBold pour le lithium congolais doit se comprendre dans la volonté des Etats-Unis de réécrire la géographie du sous-sol de la RDC tout en réduisant leur dépendance aux matières premières envers la Chine qui s'est spécialisée dans la transformation du lithium et la fourniture de batteries.

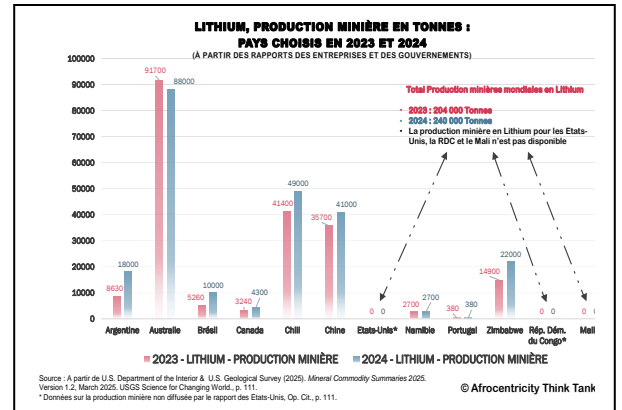
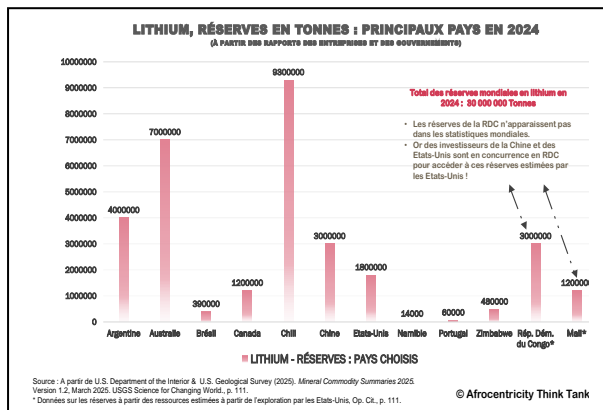
Rappelons que dans les statistiques officielles²⁷, trois (3) millions de tonnes de Lithium ont été répertoriées pour la RDC.

La République démocratique du Congo (RDC) possède d'importantes réserves de lithium, mais elles restent moins exploitées que celles du Zimbabwe, qui avec 480 000 tonnes en 2024²⁸, est devenu l'un des principaux producteurs africains. Mais l'essentiel des 3 millions de tonnes de réserves de Lithium répertoriées en RDC par les Etats-Unis²⁹ sont très peu exploités avec peu de statistiques fiables. Pourtant, en 2024, la part de l'Afrique

dans l'approvisionnement mondial en lithium a considérablement augmenté atteignant 115 millions de tonnes³⁰, passant de 4 % en 2023 à 10 % en 2024³¹.

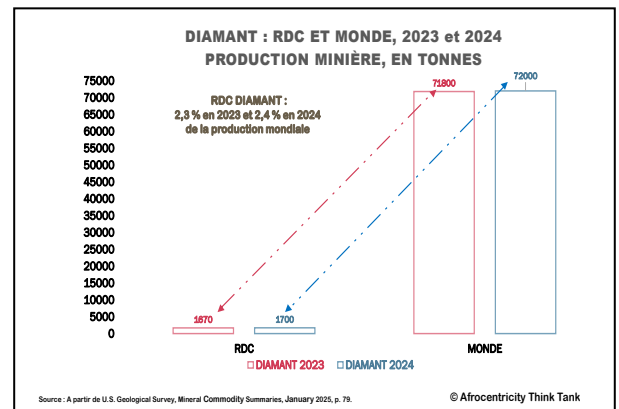
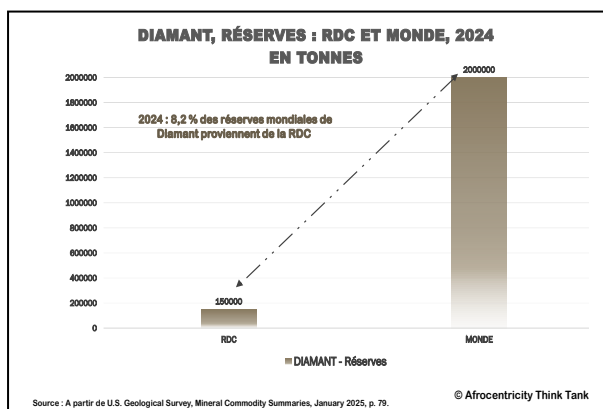
Aujourd'hui, une grande partie de la production africaine de lithium est contrôlée par les entreprises chinoises, y compris en RDC. En effet, C'est la Chine qui fournira au cours des 10 prochaines années plus de 90 % de l'approvisionnement en lithium prévu du continent africain.

De fait, la part réelle de réserves et de la production de Lithium de la RDC est inconnue, à moins de se fier aux statistiques fournies par le Ministère de l'Intérieur des États-Unis (U.S. Department of the Interior) et l'Institut d'Études Géologiques des États-Unis ou Service géologique des États-Unis (U.S. Geological Survey (USGS)). Le seul fait que des investisseurs américains souhaitent faire un ou plusieurs « deals » dans ce secteur à partir de la connaissance géographique du sous-sol de la RDC est un indice que les réserves en Lithium de la RDC sont largement sous-estimées, ce d'autant plus que l'opacité de l'information fournie par les entreprises chinoises exploitant le lithium en RDC est de notoriété publique. Il faut constater que si la différence est faite entre les réserves mondiales estimées à partir des estimations des réserves et la production minière estimée à partir des rapports des entreprises et des gouvernements, l'absence d'informations sur la production minières américaines, celles de la République démocratique du Congo ou du Mali par les institutions officielles américaines pose problème (voir les deux (2) graphiques suivants sur le Lithium).



Que ce soit les États-Unis qui connaissent mieux la géographie du sous-sol de la RDC au point d'envoyer des sociétés y compris des mercenaires pour tenter d'accéder à cette ressource stratégique est une démonstration d'un manque de souveraineté chronique des dirigeants de la RDC, à moins que ces derniers n'acceptent de devenir complice d'un processus d'organisation d'une nouvelle géographie des matières premières africaines au profit des pays disposant d'une capacité d'influence et de nuisance³².

Somme toute et pour mémoire, il importe de présenter aussi les réserves et la production minière du diamant à partir des données récoltées auprès des entreprises et des institutions de la RDC (Voir les deux (2) graphiques suivants sur le Diamant).



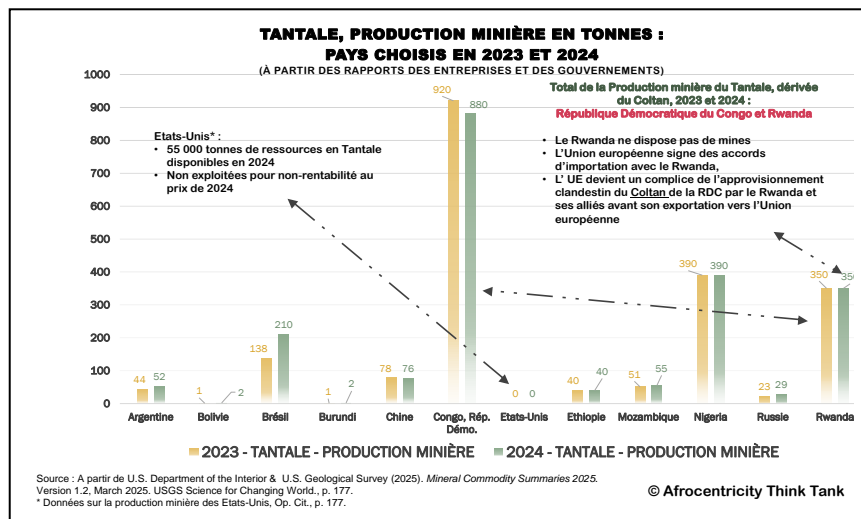
La vérité est que des institutions africaines indépendantes devraient nécessairement pouvoir être autorisées et financées pour proposer une autre géographie du sous-sol en général, pour les matières premières critiques en particulier. Il y va de la capacité de maîtriser sa richesse et de la transformer localement.

10. SR. Vous pouvez apporter des éclaircissements sur le Coltan et le rôle du Rwanda, y compris dans le conflit en RDC ?

YEA. Il importe aussi de présenter l'importance du tantale qui est un métal rare aux propriétés rarissimes, notamment sa résistance à la corrosion, sa biocompatibilité et sa conductivité électrique³³. Il est utilisé dans plusieurs domaines dont les quatre principaux suivants :

- électronique : Il est essentiel dans la fabrication de condensateurs et de résistances pour les téléphones portables, ordinateurs et autres appareils électroniques.
- aérospatiale et défense : Il entre dans la composition d'alliages à haute température, utilisés dans les moteurs d'avions et les équipements militaires.
- médecine : Grâce à sa biocompatibilité, il est utilisé pour les implants chirurgicaux et les prothèses dentaires.
- industrie chimique : Il est employé dans la fabrication d'équipements résistants aux acides, comme les réacteurs chimique.

Il y a donc une véritable compétition mondiale pour accéder au tantale et aussi s'assurer que les pays disposant des ressources ne décident pas de la transformation locale de ce métal rare. Pour la RDC, les réserves ne sont pas officiellement connues. Mais pour les Etats-Unis, alors qu'aucune statistique n'est communiquée sur la production minière du tantale en 2023 et 2024, les institutions américaines annoncent environ 55 000 tonnes de ressources en tantale disponibles aux Etats-Unis dans des gisements identifiés mais non exploités car le prix du tantale en 2024 rend l'exploitation minière non rentable³⁴ (voir le graphique suivant sur la production minière de Tantale dans quelques pays choisis).



Il faut savoir que le coltan est un minéral qui contient du tantale et du niobium. Son nom est une contraction de colombite-tantalite. Il est extrait principalement en République démocratique du Congo (RDC) et dans quelques autres pays, mais pas au Rwanda. Le coltan est donc la source principale du tantale, qui est ensuite raffiné et utilisé dans diverses industries. En 2024, le partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Rwanda a renforcé l'accès aux matières premières, y compris le tantale dérivé du coltan. Quatre questions font l'objet de position controversée à savoir :

- Si le Rwanda ne dispose pas de mines de coltan ou de tantale de qualité, peut-il approvisionner l'Union européenne à partir des accords d'importation à partir des mines de la RDC ? Si tel est le cas³⁵,
- L'UE est-elle devenue un complice de l'approvisionnement clandestin du Coltan de la RDC par le Rwanda et ses alliés avant son exportation vers l'Europe ?



- Quel est le rôle de l'UE dans la déstabilisation et la guerre en RDC, notamment le soutien à l'AFC et le M23 ?
- L'UE ainsi que d'autres puissances militaires dont les Etats-Unis font-ils appel à des pays de transfert, notamment outre le Rwanda, mais aussi d'autres pays comme l'Ouganda et les pays arabes du Golfe comme le Qatar, notamment à Doha, qui sous la médiation de l'Émir Tamim ben Hamad Al-Thani a réuni les Présidents Felix Tshisekedi de la RDC et Paul Kagamé du Rwanda, le 18 mars 2025 pour tenter de trouver une solution à la guerre dans l'est de la RDC et à établir un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel ?

La réalité sur le terrain demeure complexe et il semble que les véritables commanditaires pourraient « sacrifier » l'ex-Président Joseph Kabila³⁶, à moins que ce dernier ne décide d'offrir de la transparence dans les nombreux « deals » locaux et étrangers dont il est responsable.

11. SR. J'ai entendu parlé d'un mécanisme juridique permettant aux entreprises ou individus accusés de certaines infractions de négocier un accord avec les autorités judiciaires aux Etats-Unis. Pouvez-vous nous en parler ?

YEA. Oui bien sûr. Une décision présidentielle américaine datée du 31 mars 2022 a autorisé l'utilisation des pouvoirs du Titre III de la *Deferred Prosecution Agreement (DPA)* pour renforcer la base industrielle des États-Unis pour les batteries de grande capacité et spécifiquement pour augmenter l'exploitation minière nationale et le traitement des matériaux critiques tels que le cobalt, le graphite, le lithium et le nickel pour la chaîne d'approvisionnement des batteries de grande capacité. L'Etat cherche à contrôler la pratique des grandes entreprises et des administrations publiques en les « encadrant » par des nouveaux outils de maîtrise du risque de corruption. En cela, il fallait élargir la compétence du juge pénal en matière de corruption et de trafic d'influence d'agent public étranger, transposant ainsi les objectifs des grandes conventions internationales luttant contre la corruption.

Or, cette procédure juridique semble être utilisée pour offrir une « chance » à des futurs, présumés ou même condamnés de servir l'Etat américain en tant que « mercenaires » dès lors qu'il est possible de renforcer la base industrielle des États-Unis et contribuant à l'augmentation de l'exploitation minière à l'étranger, en l'espèce en RDC, où il est préférable de faire un « deal » direct avec l'Etat RDC en toute non transparence que de passer par un « receleur » d'un pays étranger voisin de la RDC.

Le Titre III du *Deferred Prosecution Agreement (DPA)* aux États-Unis concerne un mécanisme juridique permettant aux entreprises ou individus accusés de certaines infractions de négocier un accord avec les autorités judiciaires. Le DPA que l'on peut traduire par « *Accord de poursuite différée* » permet aux entreprises ou individus accusés d'infractions de faire un « deal » avec les autorités judiciaires afin d'obtenir un « accord de suspension temporaire des poursuites à condition que certaines obligations comme des amendes ou des mesures de conformité, soient respectées.

Cet accord suspend temporairement les poursuites à condition que l'accusé respecte certaines obligations, comme le paiement d'amendes ou la mise en place de mesures de conformité³⁷. Ce dispositif est particulièrement utilisé dans les affaires de corruption et de fraude financière, notamment sous l'égide du *Foreign Corrupt Practices Act (FCPA)*. Il permet aux entreprises condamnées ou en passe de l'être aux Etats-Unis, de coopérer avec les autorités tout en évitant un procès qui pourrait nuire à leur réputation et à leurs activités³⁸. La question est de savoir si l'augmentation de l'exploitation minière aux Etats-Unis ainsi que le traitement des minerais stratégiques et critiques dont fait parti le Lithium pour assurer, entre autres, la fabrication de batteries de grandes capacités et si possible miniaturisées aux Etats-Unis.

12. SR. Après le Lithium, qu'est-ce qui intéresse les Etats-Unis ?

YEA. L'offensive américaine se fait aussi dans le « cuivre ». Aucune grande société minière américaine n'a opéré en RDC depuis que la société multinationale du cuivre Freeport-McMoRan a vendu sa participation dans la mine de cuivre Tenke Fungurume en 2016³⁹. Or, cette entreprise travaille à revenir en RDC qu'elle a quittée en 2020⁴⁰. Or, pour revenir à la notion de contrebande, les minerais quittent le territoire de la RDC sans aucun contrôle. La RDC a même accusé et poursuivi la société Apple en France et Belgique pour contrebandes.



Or, du fait de la « *capacité d'influence faible et l'absence capacité de nuisance* » de la RDC, il apparaît qu'un « *procureur français* » a qualifié la plainte comme n'étant pas suffisamment fondée, avec comme conséquence, un abandon des poursuites. Il n'a pas été possible de prouver que Apple utilisait des minerais de conflit dans sa chaîne d'approvisionnement. Le parquet de Paris a classé l'affaire sans suite⁴¹, estimant que les accusations de blanchiment d'argent et de pratiques commerciales trompeuses n'étaient pas suffisamment fondées⁴².

Qu'à cela ne tienne, d'autres accords entre l'Etat congolais et la société BlackWater/Academi ou leur représentation sont en signature ou même déjà signés, mais avec des clauses « *évolutives* ». A ce titre, un déploiement initial de la sécurité de Erik Prince est prévu dans la province du Katanga, dans les mines de cuivre près de Kolwezi - une région qui perdrait jusqu'à 40 millions de dollars par mois en flux de minerais non tracés⁴³. Les sources ont indiqué qu'elles s'attendent à ce que les contractants évitent les zones de conflit directes, se déployant plutôt aux côtés de spécialistes de l'inspection des matières premières afin d'améliorer la transparence et la collecte des revenus.

Améliorer la collecte des « *manques-à-gagner* » seraient l'une des nouvelles postures pour accéder aux matières premières congolaises. L'opacité et l'absence de contrôle et de comptes-rendus au Peuple de la RDC demeurent un fait. Que des arrangements soient intervenus entretemps relève de la *real politik* et de l'opacité qui entourent ces deals.

13. SR. Est-ce le début d'un deal stratégique plus large entre les Etats-Unis et la RD CONGO avec l'implication des entreprises américaines ?

YEA. La réponse est oui. Il apparaît que l'accord actuel avec la RDC, incluant un volet de sécurisation réalisé par une entreprise comme Academi (ex-Blackwater), pourrait bien être le signe précurseur d'une stratégie américaine plus large dans la région. Cette démarche semble répondre à plusieurs enjeux concomitants :

- d'une part, la volonté des États-Unis de garantir l'accès à des ressources minérales critiques (cobalt, cuivre, etc.) dont dépendent à la fois l'industrie de la défense et la transition énergétique, et
- d'autre part, une logique de renforcement de leur présence et influence géostratégique en Afrique centrale.

Les négociations actuelles, dont certains aspects auraient été envisagés avant des événements récents comme l'offensive de l'AFC/M23, témoignent d'une planification qui dépasse le simple volet sécuritaire. L'implication d'entreprises américaines – que ce soit dans le domaine de la sécurité par le biais d'Academia ou dans celui de l'exploitation minière via des partenariats potentiels – s'inscrit dans une dynamique plus globale visant à contrer l'influence d'acteurs concurrents, notamment la Chine, déjà très présente dans la région. En d'autres termes, au-delà de la sécurisation des sites miniers, un partenariat stratégique complet pourrait se dessiner, mêlant coopération militaire, économique et diplomatique⁴⁴.

Les discussions portent, entre autres, sur les points suivants

- l'accès des États-Unis à l'exploitation minière : Le Congo offre des droits d'exploration aux entreprises américaines et un partenariat potentiel pour la constitution d'un stock de minerais stratégiques.
- l'assistance militaire : en retour, la RDC souhaite que les États-Unis l'aident à former et à équiper ses forces armées ;
- la valeur ajoutée stratégique : un accord potentiel donnerait aux États-Unis un accès direct à des minéraux essentiels tels que le cobalt, le cuivre et l'uranium, indispensables pour tout ce qui concerne les batteries de véhicules électriques et les systèmes de défense avancés.

Or, tous ces points sont une menace pour la souveraineté de la RDC, avec le risque de ne pas stopper la guerre, mais plutôt d'avoir une zone contrôlée par les uns et les autres aux dépens du peuple congolais.

L'intérêt pour le cuivre s'inscrit dans une stratégie géopolitique et une géoéconomie de l'approvisionnement à moindre coût du cuivre aux Etats-Unis.

L'un des projets les plus ambitieux des Occidentaux (Etats-Unis et Union européenne), en réponse aux mégaprojets d'infrastructures routiers inter-régionaux de la Chine, a pour objet de répondre à la demande anticipée de cuivre. Il s'agit du « *corridor de Lobito en Afrique centrale* » - 2 600 km de chemin de fer reliant les mines de cuivre de la République démocratique du Congo (RDC) et de la Zambie au port angolais de Lobito sur la côte atlantique. Le coût est estimé à 2,3 milliards de \$EU. En effet, Les États-Unis et l'Union européenne ont signé des protocoles d'accord avec la RDC et la Zambie afin de mettre en place des capacités de raffinage de minerais



essentielles dans la région. Le groupe *Eurasian Resources (ERG)* s'efforce, par exemple, d'approvisionner des raffineurs au Canada et au Japon. L'entreprise se diversifie en ajoutant le cuivre au cobalt⁴⁵.

Cela dit, l'évolution de ces deals stratégiques doivent faire l'objet de suivi. Les contours exacts et les garanties de représentation des intérêts du gouvernement congolais, – ainsi que les mécanismes de transparence et d'accompagnement des réformes nécessaires pour que ce partenariat profite également aux populations locales –, doivent encore être éclaircis.

Ces opérations :

- offrent des opportunités pour sécuriser des ressources critiques ;
- comportent des risques en termes de souveraineté, d'implication de sociétés privées mercenaires dans des zones de conflit, avec d'importants risques de dérives potentielles concernant les droits humains assortis par un déni d'information, ou pire par des fausses informations (fake news) altérant la réalité des faits.

Une réflexion plus large doit porter sur la manière dont la géopolitique et la géoéconomie sont liées pour redéfinir une nouvelle géographie du sous-sol aux profits des pays à capacité d'influence et de nuisances fortes.

La sécurisation des matières premières et la capacité à intimider une coopération économique au profit du plus fort se dessinent à l'échelle internationale.

14. SR. Sur les contours d'un accord entre Washington et Kinshasa en cours de négociation, à quoi faut-il s'attendre ?

YEA. Officiellement, il faut s'attendre à un *Accord de soutien militaire contre un accès privilégié aux ressources minières de la RDC*. Mais officieusement et sans transparence, il pourrait avoir des surprises liées à des quiproquo, des incompréhensions, des trahisons, des non-respects des contrats, etc. Cela peut même faire chanceler le sommet de l'Etat en cas d'alliances contre nature entre les différents protagonistes qui sont extrêmement jaloux des « *espaces déjà conquis* » que personne ne veut « *exploiter* » et « *receler* » avec les Etats-Unis.

La réalité est que personne ne semble parler d'industrialisation, surtout du côté des Etats-Unis et leurs mercenaires officiels et sous-traitants. Par exemple, la RDC s'affirme comme le deuxième producteur de cuivre après le Chili, mais est absente dans le raffinage de cuivre complètement dominé par la Chine⁴⁶.

Si les deux parties (Etats-Unis et RDC) souhaitent conclure au cours des 6 et 12 mois prochains mois, ils doivent s'assurer de ne pas humilier la présence très importante de la Chine en RDC avec quelques résultats probants dans les infrastructures.

Les autorités chinoises refusent de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays, et surtout ne font pas d'interférences et d'ingérences dans les conflits, un axe majeur de la politique extérieure chinoise, même si des recommandations se font dans le secret.

Les Etats-Unis sont déterminés à ne plus réaliser des « *deals* » ou arrangements contractuels qui ne font plus bouger les lignes. Les Etats-Unis veulent modifier les positions existantes dans la nouvelle géographie du sous-sol des pays de l'AES à leur avantage. Une initiative basée sur une stratégie sécuritaire de long-terme et d'alignement devient, ou plutôt reprend de l'importance pour l'Administration Trump, et demeure une partie essentielle de la politique étrangère des Etats-Unis. Or, du point de vue de l'Afrique, il s'agit là d'une véritable tentative d'alignement sur l'OTAN, potentiel facteur de perte de souveraineté à terme en Afrique.

L'histoire de l'OTAN et de ses sous-traitants en Afrique rime avec destruction, non-reconstruction, accès privilégié à la matière première notamment du sol et hors sol, et enfin menaces indirectes sur les dirigeants africains ayant la souveraineté collective de leur peuple comme une priorité seconde. Pour de nombreux dirigeants africains, la priorité prioritaire, outre la conservation du pouvoir politique par tous les moyens y compris anticonstitutionnels et illégaux, se conjugue avec un mélange d'enrichissement personnel et un alignement politique sur l'OTAN et les pays du G7 élargis à tous les pays acceptant d'être inclus dans l'alliance de l'OTAN, ce officiellement ou officieusement.

15. SR. Avec Blackwater/Academi, l'idée c'est de sécuriser le terrain et les futurs investissements américains dans la région. On est dans cette logique ?

YEA. Oui clairement. On se trouve bien dans cette logique. L'accord, qui fait intervenir des entités comme Academi (anciennement Blackwater), vise non seulement :

- à sécuriser des sites sensibles—principalement dans le domaine minier et logistique— mais aussi
- à protéger les zones d'exploitation des mines y compris en acceptant des partages « géographiques » de ces zones avec la Chine et les pays du Golfe en RDC.
- à préparer un terrain stable pour les investissements futurs des États-Unis dans la région.

Le dispositif s'inscrit dans le cadre d'un partenariat plus large, dit « *minéraux contre sécurité* », où l'objectif est d'assurer la protection des sites d'extraction (p.ex. dans la province du Katanga en RDC), de réduire la contrebande et de renforcer le contrôle fiscal sur ces ressources critiques⁴⁷.

Face malgré tout à un sport national qu'est la corruption généralisée en RDC, l'implication de mercenaires à la solde des États-Unis, pourrait avoir un effet contreproductif, à savoir : le renforcement des rebelles et autres groupes locaux qui estimeraient que les États-Unis viennent s'approprier une part d'un « gâteau », et parfois à leurs dépens.

En sécurisant le terrain, la stratégie de l'État congolais est de créer un environnement favorable pour que la présence économique américaine en RDC soit une réussite. Autrement dit, la présence d'opérateurs privés de sécurité contribue à atténuer les risques liés aux zones de conflit ou d'instabilité, en assurant une continuité dans l'exploitation des ressources naturelles (comme le cobalt et le cuivre). Cette approche ne vise pas seulement la sécurité immédiate, mais elle s'inscrit également dans une vision géostratégique à long terme où les investissements américains doivent bénéficier d'un cadre sécurisé, en marge des influences concurrentes, notamment chinoises.

Ainsi, la démarche vise à marier impératifs sécuritaires et développement économique : la sécurisation du terrain se traduit par la protection des infrastructures critiques, ce qui facilite à la fois l'exploitation des ressources et l'attraction d'investissements. Ce mécanisme permet d'envisager un partenariat stratégique complet où l'intervention de sociétés privées de sécurité n'est qu'un maillon d'un dispositif global destiné à renforcer la stabilité et la compétitivité économique de la région.

16. SR. A l'issue des premiers échanges entre Washington et Kinshasa un soutien sécuritaire voire militaire semblait à l'ordre du jour également avec la fourniture d'armes sur ce dernier point ?

YEA. Les premiers échanges entre Washington et Kinshasa semblent effectivement avoir porté sur un soutien sécuritaire renforcé, voire même sur une composante militaire, ce qui inclurait potentiellement la fourniture d'armes. L'idée serait de doter la RDC d'une capacité de protection accrue pour sécuriser non seulement le terrain mais surtout les infrastructures stratégiques et les ressources minières critiques, dans le cadre d'un accord plus global souvent désigné sous le terme de « minéraux contre sécurité ».

Toutefois, il est important de rappeler que, d'après les informations relayées par Reuters, l'engagement initial portait principalement sur le déploiement de conseillers et d'experts en sécurité pour améliorer la collecte fiscale et endiguer la contrebande des ressources, plutôt que sur une militarisation directe. Les discussions mentionnaient l'éventualité d'une aide plus large qui, en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire et politique, pourrait inclure au-delà d'un simple conseil technique des volets de soutien militaire ou la fourniture d'armes, mais cela reste encore à l'état de projet préliminaire et débattu.

D'autre part, dans le contexte plus large des négociations, cet appui s'inscrit dans une stratégie de Washington visant à garantir un environnement stable pour ses investissements économiques en RDC, tout en renforçant l'influence américaine dans la région. Ce schéma d'action, qui combine sécurité et développement économique, est également conçu pour contrer d'autres influences régionales, notamment celles de la Chine, et répondre aux préoccupations sécuritaires liées aux groupes armés comme les AFC et le M23.

17. SR. L'objectif c'est de permettre à la RDC la perte de plusieurs milliards de dollars chaque année causée par la contrebande transfrontalière pour ne pas dire le pillage de la RDC ... Et l'accord prévoit un volet consacré à la collecte des impôts dans le respect du code minier et un volet pour lutter contre la contrebande mais a priori il ne serait pas question de sécuriser les zones de conflit, que pensez-vous d'un tel accord, peut-il s'avérer efficace ?

YEA. Il faudra faire une différence entre les objectifs affichés de l'accord États-Unis/RDC et la réalité de ce qui sera réellement exécuté ou pas. Il risque à terme d'avoir de grandes incompréhensions notamment sur l'engagement réel des États-Unis de fournir des armes aux forces congolaises pour tenir tête aux AFC/M23 et même d'autres



terroristes présents dans la zone, notamment de l'Ouganda ou l'Afrique du sud, mais de bien d'autres pays, sans compter les armées privées fonctionnant comme des mercenaires financés par des certains pays du Golfe. L'accord, tel qu'il est envisagé, repose sur une stratégie multifacette qui cherche à endiguer des flux économiques préjudiciables à la RDC tout en créant un environnement plus stable pour les investissements étrangers. Voici quelques points de quiproquo :

17.1 Quiproquo sur les objectifs économiques et sécuritaires combinés :

L'accord vise premièrement à réduire la perte de plusieurs milliards de dollars chaque année, causée par la contrebande transfrontalière et le pillage des ressources minières. Pour ce faire, il comprend un volet sur la collecte des impôts dans le respect du code minier et un volet de lutte contre le trafic illégal. L'idée est que, sans la protection d'un dispositif sécuritaire, même les meilleures réformes fiscales resteront théoriques. Toutefois, ce dispositif ne semble pas concerner directement la sécurisation intégrale des zones de conflit, mais bien la protection des infrastructures critiques et la stabilisation des zones stratégiques pour favoriser l'investissement.

17.2 Quiproquo sur le soutien sécuritaire et les apports en équipements aux militaires de la RDC :

Les premiers échanges entre Washington et Kinshasa ont laissé entrevoir même un soutien sécuritaire, voire militaire, qui pourrait inclure la fourniture d'armes. Ce soutien viserait à renforcer la capacité de l'État congolais à contrôler son territoire et à lutter contre les réseaux de contrebande. Dans ce contexte, le recours à des services d'entreprises comme Blackwater/Academi s'inscrit dans une logique de sécurisation du terrain, non pas pour intervenir directement dans les conflits internes, mais pour offrir un appui technique et logistique dans des zones moins directement impliquées dans les hostilités.

17.3 Quiproquo sur l'efficacité, les risques et les dérives :

La clé de l'efficacité de cet accord réside dans l'équilibre entre le soutien extérieur et le renforcement des institutions locales. Pour que cette démarche se traduise par une amélioration réelle, plusieurs conditions semblent indispensables :

- transparence et contrôle : il faudrait que l'ensemble des opérations (collecte fiscale, lutte contre la contrebande, fourniture et utilisation d'armes) soit encadré par des mécanismes de contrôle stricts, associant des audits indépendants et une supervision par des partenaires locaux.
- respect de la souveraineté : même avec un soutien militaire, il est crucial que la RDC conserve l'entière maîtrise de ses affaires intérieures. Un apport d'armes et un soutien militaire ne doivent pas servir à justifier une présence étrangère démesurée, ni favoriser la militarisation des zones de conflit.
- accompagnement institutionnel : Pour que ces mesures soient pérennes, elles doivent s'accompagner d'une réforme en profondeur du secteur minier et d'une modernisation de l'État congolais dans sa gestion des ressources.

Si ces conditions sont remplies, l'accord peut effectivement contribuer à stopper le pillage et encourager un redressement économique en sécurisant les investissements indispensables à un développement durable. Mais le risque demeure d'une dérive où le soutien militaire pourrait, malencontreusement, exacerber des tensions déjà fragiles.

Le « deal » USA/RDC s'inscrit dans une logique de « *sécurité pour les minéraux* » qui devrait, en théorie, réduire les pertes économiques dues à la contrebande et au pillage, tout en créant un environnement plus favorable aux investissements étrangers. Cela dit, son efficacité dépendra largement de la capacité des autorités congolaises et de leurs partenaires internationaux à instaurer et maintenir des mécanismes de transparence et de contrôle stricts, tout en respectant la souveraineté du pays.

18. SR. L'idée serait de se concentrer sur les sites d'extraction situés dans des provinces éloignées du conflit telles que le Katanga et former également les FARDC : mais le problème c'est que cela ne répond pas à une situation d'urgence à savoir stopper rapidement la guerre au Kivu?

YEA. Afrocentricity Think Tank n'est pas aussi sûr qu'il y ait une volonté de « *stopper rapidement la guerre au Kivu* ». Je pense qu'il s'agit de sécuriser les investissements américains en concentrant les efforts sur la sécurisation des sites d'extraction dans des zones considérées comme éloignées des principaux foyers de conflit, comme le Katanga.



Renforcer la formation des FARDC, s'inscrit dans une logique de redressement à long terme mais n'est pas la priorité des priorités pour les Etats-Unis qui savent que cela pourrait alors devenir un point d'achoppement pour le Rwanda, un allié objectif des Etats-Unis.

Il est surtout question de :

- stopper le pillage économique qui coûte des milliards à la RDC chaque année en améliorant la collecte des impôts tout en luttant contre la contrebande ; et
- renforcer les capacités institutionnelles et militaires de l'État sur des territoires propices aux investissements étrangers, ce qui est différent de « *contribuer à la paix* » et « *stopper la guerre* ». Or, ce qui est constaté par Afrocentricity Think Tank est la **création d'une situation non pas de paix, mais une situation de « non-guerre » permettant d'accéder aux ressources « réservés » aux Etats-Unis**, et ne passant plus par des intermédiaires de plus en plus « *gourmands* ».

Cependant, cette approche ne répond pas immédiatement à l'urgence posée par le conflit au Kivu. Dans cette région, la situation est tendue et les affrontements entre groupes armés, souvent dotés de moyens relativement agiles, continuent de faire des ravages sur le plan humanitaire et sécuritaire. La formation des FARDC, même si elle est essentielle pour un renforcement progressif des capacités nationales, demande du temps et ne permet pas d'intervenir rapidement pour stopper une guerre en cours. De plus, sécuriser uniquement les sites d'extraction contribue à protéger les revenus de l'État sur le long terme, mais n'adresse pas directement les violences qui se propagent dans d'autres zones. Le fait que l'Etat améliore ses recettes ne signifie pas nécessairement que le sort des populations congolaises va s'améliorer.

En somme, si l'accord présente un potentiel fort pour stabiliser certains secteurs clés de l'économie congolais et préparer un environnement plus favorable aux investissements, il comporte aussi le risque de délaissier l'attention nécessaire aux zones de conflit immédiat comme le Kivu.

Pour être véritablement efficace, il faudrait :

- coupler cette approche à des mesures urgentes sur la crise humanitaire et sécuritaire dans l'est du pays ;
- organiser dans la transparence une intervention militaire ciblée pour défendre les intérêts du Peuple congolais dans sa grande majorité ; et enfin
- initier un dialogue renforcé avec toutes les parties prenantes, en s'assurant de laisser l'hypocrisie et le double langage de nombreux dirigeants des pays africains, occidentaux, arabes et asiatiques aux vestiaires, afin d'accélérer les conditions réelles d'un cessez-le-feu immédiat et une re-discussion de la géographie et la cartographie du sol et du sous-sol. Autrement dit, il faut bien reconsidérer la position obsolète d'*intangibilité des frontières* africaines héritées de la période coloniale et adoptées par l'Union africaine.

Il faudra alors engager un programme portant sur la paix, la démocratie, les élections et la création de valeurs, de richesses partagées, avec la création par le secteur privé d'emplois décents et la valorisation du pouvoir d'achat. Mais une question demeure. Peut-on parler d'efficacité en termes de stabilisation économique d'un pays tout en fournissant des réponses avec des mercenaires institutionnalisés, ce dans l'urgence, avec des deals opaques, partiels, partiels et évolutifs alors que les conflits armés stabilisant des annexions rampantes se poursuivent ? La réponse demeure négative !

Assurément qu'il n'y a pas de véritables coopérations internationales qui pourraient permettre d'assurer une sécurité tant dans les zones d'extraction que sur les terrains en proie aux violences sans une perte de souveraineté des autorités congolaises. Or, ces dernières ont fait le choix d'exclure la Russie et tous pays incompatibles avec les intérêts américains du jeu, vraisemblablement sous les injonctions des Etats-Unis. Or, personne ne parle réellement de défendre les intérêts du Peuple congolais !

19. SR. Sur le long terme croyez-vous que cette stratégie puisse amener le Rwanda voisin à négocier plus rapidement la paix ... Et à le dissuader de poursuivre son soutien au M23?

YEA. D'abord, la réponse est non. Il ne s'agit pas de négocier la paix, même si c'est le terme qui est utilisé, mais de ne pas laisser certains profiter seuls de ce qui pourrait bénéficier aux investisseurs américains. Il est donc question non pas de paix, mais de stabiliser un espace de non-guerre ouverte. Lorsque vous parlez des rebelles M23, on peut évoquer de nombreux autres intervenants. La situation est beaucoup plus complexe et historique. Mais on ne peut pas ne pas parler de l'Alliance du Fleuve Congo (AFC) quelle que soient les alliances qui lient avec

les groupes et armées privées ou mercenaires présents sur le sol congolais. On ne peut pas oublier les rebelles ougandais qui aussi travaillent pour leur propre intérêt ainsi que pour leurs commanditaires. Aussi, le long-terme risque d'être une géographie nouvelle où les propriétaires du sous-sol congolais pourraient ne pas être des Congolais mais les interventionnistes illégaux et légaux venus d'ailleurs. Enfin, il y a aussi une rébellion interne congolaise qui ne peut être occultée.

Sur le long terme, cette stratégie pourrait en effet contribuer à redéfinir les calculs d'intérêts de la région. En sécurisant les zones d'extraction et en formant les forces armées de la RDC (FARDC). Il faut aller chercher ce qui se cache derrière l'objectif affiché par les deux partis (USA/RDC) de tenter de restaurer la stabilité et d'assurer l'exploitation légitime des ressources de la RDC au profit de tous, sans passer par un « receleur ».

Si Washington et Kinshasa parviennent à démontrer qu'un environnement sécurisé et régi par des institutions fortes conduit à une amélioration économique tangible pour la RDC, cela crée une dynamique qui pourrait inciter le Rwanda à revoir ses lignes de conduite. En effet, si l'investissement et la revalorisation des revenus issus des ressources naturelles deviennent le levier principal de stabilité, le coût – en termes d'image et de poids stratégique – de continuer à soutenir des groupes armés comme l'AFC, le M23 et/ou d'autres, pourrait peser sur le choix de Kigali.

Pendant, plusieurs points de vigilance subsistent :

- 19.1** Complexité contextuelle. Le conflit au Kivu est multifactoriel et le soutien du Rwanda au M23 est ancré dans des dynamiques historiques, sécuritaires et ethniques complexes. Sur le long terme, la réussite d'un modèle axé sur la sécurisation des zones inoffensives (telles que le Katanga) et le renforcement des capacités nationales doit s'accompagner d'un désengagement progressif qui cible l'ensemble des situations où sévit l'insécurité, en RDC comme dans la sous-région. Tant que la situation dans les zones de conflit immédiat n'est pas abordée de front et de manière inclusive, il sera difficile d'obtenir un réel retrait du soutien à l'AFC et au M23.
- 19.2** Incitations économiques et diplomatiques. Le processus de coopération économique et sécuritaire, couplé à des investissements américains et occidentaux, peut offrir à la RDC une alternative crédible au profit des populations et de l'État. Cela pourrait encourager non seulement une meilleure gouvernance sur le terrain, mais aussi créer des pressions diplomatiques indirectes sur le Rwanda, en rendant la poursuite d'un soutien aux groupes rebelles moins rentable en termes d'image, de crédibilité du modèle rwandais et de perte d'influence dans les sous-régions d'Afrique des Grands Lacs et de l'Afrique australe. Une RDC qui parviendrait à stabiliser ses revenus et à mieux contrôler ses frontières représente un modèle attractif pour tous les acteurs régionaux. Rien n'est encore joué !
- 19.3** Évolution du rapport de force régional. Les négociations de paix dans la région, sous l'impulsion de médiateurs internationaux comme les États-Unis et potentiellement d'autres partenaires (l'Union africaine ou le Qatar), pourraient redéfinir les équilibres de pouvoir, mais aussi ouvrir des vulnérabilités en termes de perte de souveraineté. Si le processus de paix progresse et que la RDC devient un partenaire économique et sécuritaire fiable, cela pourrait dissuader le Rwanda de poursuivre sa politique de soutien à l'AFC/M23, dont les retombées négatives qui impactent la crédibilité régionale du pays des mille collines.

Sur le long terme, c'est le terrain de la négociation qui doit être privilégié. L'amélioration de la gouvernance et la sécurisation des ressources majeures, et le transfert des recettes obtenues dans les investissements dans les infrastructures de bien-être pour les populations pourraient inciter le Rwanda à privilégier le dialogue et la paix plutôt que le soutien à des acteurs déstabilisateurs. Néanmoins, cette transition nécessitera une approche globale qui ne se contente pas de sécuriser des sites éloignés du conflit, mais qui inclut également des mesures concrètes pour traiter l'urgence humanitaire et sécuritaire au Kivu.

20. SR. Dans quelle mesure les États-Unis, mais surtout Donald Trump, entendent prioriser le développement durable de la RDC ?

YEA. L'approche des États-Unis, - et particulièrement celle de l'ère Trump-, semble avant tout orientée vers la sécurisation d'intérêts économiques et géostratégiques plutôt que vers un engagement explicite pour un développement durable au sens global (intégrant pleinement les dimensions sociales et environnementales).



En d'autres termes, si un dispositif de sécurisation (par exemple, la protection des sites miniers et une réforme du secteur extractif) peut, à terme, contribuer à une stabilité économique dans la RDC, il s'agit avant tout d'un moyen de garantir un accès sécurisé aux ressources stratégiques et d'assurer un retour sur investissement pour les partenariats américains.

Dès lors, la priorité affichée par l'administration Trump, - marquée par ce qu'on qualifie d'« America First »-, est de remettre au centre des négociations la protection de ses intérêts (sécurisation du terrain, contrôle des flux de ressources, soutien à une gouvernance réformatrice des revenus miniers) plutôt que de s'inscrire dans une stratégie de développement durable élargie telle que définie par les objectifs internationaux (les SDGs, par exemple).

En effet, plusieurs décisions de cette administration, comme le rejet de l'agenda 2030 adopté par l'ONU⁴⁸, témoignent de sa réticence à soutenir une démarche multilatérale axée sur des principes qui vont au-delà des intérêts économiques et sécuritaires directs.

En résumé, même si l'amélioration de la gouvernance du secteur minier et le renforcement de la sécurité locale peuvent, dans une perspective à long terme, favoriser le développement durable de la RDC (par une stabilisation qui permettrait une réinjection plus efficace des ressources dans l'économie et les services publics), l'objectif premier reste :

- la sécurisation des zones stratégiques ; et
- la protection des investissements américains.

L'enjeu est donc de savoir si ces mesures pourront également s'accompagner d'efforts complémentaires sur le terrain, - dans des domaines tels que la protection de l'environnement, l'inclusion sociale et la lutte contre la corruption -, pour transformer ce qui relève aujourd'hui d'un impératif économique en un véritable levier de développement économique, social et durable pour le pays.

21. SR. Votre mot de fin sur le « deal » USA-RDC ?

YEA. Le Président américain Donald Trump se désengage partout où c'est possible. C'est pour offrir une forme d'accompagnement et de réduction de taxes pour les entreprises multinationales américaines afin générer de la richesse à partir des échanges rééquilibrés en faveur des Etats-Unis . Mais, il est en mode « *conquérant belliqueux* » dès lors qu'il s'agit d'accéder aux matières premières et aux données africaines avec « *Starlink* » d'Elon Musk.

Si le Président continue à défendre, en priorité, ses amis milliardaires, l'utilisation de mercenaires en RDC risque de réduire encore plus la maîtrise de la souveraineté des dirigeants congolais, avec comme traduction, une forme d'alignements, plus ou moins visibles, en fonction de la capacité d'influence de chacun des protagonistes du conflit en RDC.

La question principale demeure : pourquoi une société de mercenaires américains, travaillant pour le compte de l'Etat américain, doit venir s'approprier des matières premières, contrôler leur acheminement et collecter au passage des « *impôts* » en RDC, ce pour le compte des autorités de la RDC, surtout si cela risque de se faire en catimini et dans l'opacité, et peut-être en dehors du respect des lois congolaises et internationales ?

Espérer que cette approche « *matières premières contre paix en RDC* » contribue à structurer une non-guerre durable en RDC demeure un défi ! La réalité est que c'est en Afrique, les pays de « *merde* » selon Donald Trump, que l'on vient chercher des approvisionnements en minerais stratégiques. L'Union africaine sauve l'honneur en proposant un cadre de réglementation pour « *stopper l'emploi des mercenaires*⁴⁹ » sur le sol africain. L'absence de contrôle et de sanctions neutralisent grandement cette initiative. En définitive, est-ce qu'une « *réappropriation locale* » des ressources minières en RDC⁵⁰ est possible sans la transparence dans les « *deals* » dits *mines contre situation de non-guerre* ? En filigrane, c'est bien une forme de mauvaise gouvernance et de refus d'inclusivité qui demeurent le problème de fond en RDC.

Toutefois, collectivement, les dirigeants africains sont bien loin de mettre en œuvre une « *politique* » fondée sur les valeurs africaines de la Maât.

Je vous remercie. YEA.

20 mai 2025. Mise en ligne le 26 mai 2025.

Dr. Yves Ekoué AMAÏZO, interviewé par Samantha Ramsamy, Journaliste.

© Afrocentricity Think Tank



Mots-Clés : Afrique - Blackwater/Academi - Congo démocratique (RDC) - Etats-Unis - Deal USA/RDC - Développement - Donald Trump - Géographie du sous-sol, du sol et de l'air – Maât - Mercenaires - Minerais stratégiques - Pays de « merde » - Recel - Sécurisation – Multipolaire – Union européenne

- ¹ Rédaction (2025). « RDC-USA : Kinshasa signe un accord historique pour la sécurité de ses minerais ». In *heshimardc.net*. 22 avril 2025. Accédé le 18 mai 2025. Voir <https://heshimardc.net/v1/2025/04/22/rdc-usa-kinshasa-signe-un-accord-historique-pour-la-securite-de-ses-minerais/>
- ² Les *Navy SEALs* sont une force d'opérations spéciales d'élite de la marine américaine, connue pour son entraînement rigoureux et ses normes de résistances physiques et mentales élevées. La force de ce personnel d'élite est fondée sur la résistance mentale, la capacité d'adaptation et de la résolution de problèmes, ce qui est différent du quotient intellectuel ou de l'intelligence.
- ³ Martin, E. (2016). « Eastern: Blackwater's legacy ». In *BusinessNC*. October 07, 2016. Accessed on 19 May 2025. Retrieved from <https://businessnc.com/eastern-blackwaters-legacy/>
- ⁴ Boddu, R. (2023). «As Military Contractors Face Scrutiny; A Look at Erik Prince's Controversial 'Blackwater Worldwide'». 3 December 2023. *Marketrealist.com*. Accessed 19 May 2025. Retrieved from <https://marketrealist.com/blackwater-and-erik-prince/>
- ⁵ Axelrod, T. (2021). «UN report says Erik Prince violated arms embargo against Libya». 19 February 2021. Accessed 19 May 2025. Retrieved from
- ⁶ Raftery, M. (2023). «Blackwater Founder Erik Prince Indicted For Arms Sales To Libya». July 2023. Accessed 19 May 2025. Retrieved from <https://www.eastcountymagazine.org/blackwater-founder-erik-prince-indicted-arms-sales-libya>
- ⁷ Burns, D. & Ward, M. (2025). «Trump allies circulate mass deportation plan calling for 'processing camps' and a private citizen 'army'». In *politico.com*. 25 February 2025 Accessed 20 May 2025. Retrieved from <https://www.politico.com/news/2025/02/25/documents-military-contractors-mass-deportations-022648>
- ⁸ Ruehl, J. (2025). «What are Erik Prince's plans for the second Trump administration? New plans from Erik Prince, a persistent figure in America's private military complex, signal a wider push to privatize government functions in Trump's second term». In www.nationofchange.org. May 13, 2025. Accessed 20 Mai 2025. Retrieved from <https://www.nationofchange.org/2025/05/13/what-are-erik-princes-plans-for-the-second-trump-administration/>
- ⁹ Woodward, A. (2025). «Military contractors linked to controversial Blackwater want civilian army and detention camps to run Trump's deportation plans. Civil rights groups condemn 'industrial-scale human suffering' proposed by Erik Prince-backed group». 25 February 2025. In *www.independent.co.uk*. Accessed 19 May 2025. Retrieved from <https://www.independent.co.uk/news/world/americas/us-politics/blackwater-erik-prince-trump-deportations-b2704468.html>
- ¹⁰ Pullella, P. (2025). « La dignité des migrants doit être respectée, dit le pape Léon XIV ». version française Claude Chendjou, édité par Blandine Hénault. In *Le Journal Chrétien*. *chretiens.com*. 16 mai 2025. Accédé le 17 mai 2025. Voir <https://chretiens.com/chretiensdumonde/actualitechretienne/la-dignite-des-migrants/2025/05/16/11/14/>
- ¹¹ Vatican News (2025). « «Léon XIV attentif à la dignité des personnes», témoigne le prier augustin du Midwest ». In Vatican News. 14 mai 2025. In www.vaticannews.va. Accédé le 15 mai 2025. Voir <https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2025-05/augustins-provincial-du-midwest-leon-xiv-dignite.html>
- ¹² Pullella, P. (2025). Op. Cit.
- ¹³ Nguyen, D. (2025). «Erik Prince: Government needs private sector help for deportations». In *www.politico.com*. February 26, 2025. Accessed 20 Mai 2025. Retrieved from <https://www.politico.com/news/2025/02/26/trump-deportations-private-sector-00002679>
- ¹⁴ Military Africa (2025). «BlackWater to secure and tax DR Congo's vast mineral wealth». In *www.military.africa*. April 30, 2025. Accessed 19 May 2025. Retrieved from <https://www.military.africa/2025/04/blackwater-to-secure-and-tax-dr-congos-vast-mineral-wealth/>
- ¹⁵ Masamuna, M. (2024). « RDC : Félix Tshisekedi promet de contrecarrer l'accord UE-Rwanda sur les minerais stratégiques ». In *zoom-eco.net*. 23 février 2024. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://zoom-eco.net/a-la-une/rdc-felix-tshisekedi-promet-de-contrecarrer-laccord-ue-rwanda-sur-les-minerais-strategiques/>
- ¹⁶ Matondo, J. (2024). « Mines : les exportations des matières premières du Rwanda ont atteint 1,1 milliard USD en 2023 ». In *mines.cd*. 17 février 2024. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://mines.cd/les-exportations-des-matieres-premieres-du-rwanda-ont-atteint-11-milliard-usd-en-2023/>
- ¹⁷ Masamuna, M. (2024). Op. Cit.
- ¹⁸ Matabaro, M. (2025). «EU Trader Traxys Accused of Financing War in Eastern Congo Through Conflict Minerals». In www.therwandan.com. April 15, 2025. Accessed 19 May 2025. From <https://www.therwandan.com/eu-trader-traxys-accused-of-financing-war-in-eastern-congo-through-conflict-minerals/>
- ¹⁹ Matabaro, M. (2025). Op. Cit.
- ²⁰ GlobalWitness (2025). «New investigation suggests EU trader Traxys buys conflict minerals from DRC». In *globalwitness.org*. 15 April 2025. Accessed 19 May 2025. Retrieved from <https://globalwitness.org/en/campaigns/transition-minerals/new-investigation-suggests-eu-trader-traxys-buys-conflict-minerals-from-drc/>
- ²¹ RFI (2025). «DRC conflict coltan entering EU via Rwandan smuggling routes, report finds». In www.rfi.fr. Radio France International. Accessed 19 May 2025. Retrieved from <https://www.rfi.fr/en/africa/20250418-report-reveals-major-european-trader-selling-smuggled-drc-conflict-mineral-in-eu>
- ²² Diallo, M. A. (2025). « RDC : l'opposition met un bémol sur l'hypothétique « deal sécuritaire » avec Donald Trump ». In *www.financialafrik.com*. 26 mars 2025. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://www.financialafrik.com/2025/03/26/rdc-lopposition-met-un-bemol-sur-lhypothetique-deal-securitaire-avec-donald-trump/>

- ²³ Reuters (2023). "Blackwater founder and Trump ally strikes deal with Congo". In <https://nation.africa/>. April 18, 2025. Accessed 19 May 2025. Retrieved from <https://nation.africa/kenya/news/africa/blackwater-founder-and-trump-ally-strikes-deal-with-congo--5007500>
- ²⁴ Etumba, M. (2025). « Le fondateur américain de Blackwater, Erik Prince, conclut un accord avec la RDC pour sécuriser les mines ». In *congopubonline.com*. CONGO PUB Online. 19 avril 2025. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://congopubonline.com/2025/04/19/le-fondateur-americain-de-blackwater-erik-prince-conclut-un-accord-avec-la-rdc-pour-securiser-les-mines/>
- ²⁵ Reuters (2023). Op. Cit.
- ²⁶ Drakuti, B. (2024). « RDC : analyse : qu'est-ce que l'AFC ? ». In *www.afrik.com*. 14 mars 2024. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://www.afrik.com/rdc-analyse-qu-est-ce-que-l-afc>. Corneille Nangaa, ancien président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) dirige l'Alliance du fleuve Congo (AFC) et regroupe plusieurs groupes rebelles, dont le M23. Leur objectif ultime, outre l'annexion des mines, leurs transports et leurs recels pour le compte d'autrui, consiste à déstabiliser et organiser le renversement du Gouvernement congolais. Depuis sa création, l'AFC/M23 a pris le contrôle de plusieurs territoires dans l'est de la RDC, notamment Goma et Bukavu, et a instauré une administration parallèle dans certaines zones. selon un rapport gouvernemental publié en mai 2025, l'AFC/M23 aurait capturé et enrôlé de force plus de 1 500 soldats congolais, ces derniers considérés comme des traitres... la réalité sur le terrain est que certains soldats se plaignent d'un manque de considération, une solde faible et souvent hypothétique, etc. Aussi, travailler au plus offrant demeure la règle. La justice militaire congolaise a émis un mandat d'arrêt international contre Corneille Nangaa et plusieurs cadres de l'AFC/M23, les accusant de crimes de guerre et de participation à une insurrection.
- ²⁷ U.S. Department of the Interior & U.S. Geological Survey (2025). *Mineral Commodity Summaries 2025. Version 1.2, March 2025*. USGS Science for Changing World. Accessed 19 May 2025. Retrieved from <https://pubs.usgs.gov/periodicals/mcs2025/mcs2025.pdf>, p. 111.
- ²⁸ Statista (2025). « Pays comptant les plus grandes réserves de lithium dans le monde en 2024 ». In *fr.statista.com*. 14 février 2025. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://fr.statista.com/statistiques/570560/reserves-mondiales-de-lithium-par-pays/>
- ²⁹ U.S. Department of the Interior & U.S. Geological Survey (2025). Op. Cit., p. 111.
- ³⁰ U.S. Department of the Interior & U.S. Geological Survey (2025). Op. Cit., p. 111.
- ³¹ Essolomwa, L. (2024). « Lithium : l'Afrique en voie de consolider sa part en 2024 ». In *www.adiac-congo.com*. 20 Avril 2024. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://www.adiac-congo.com/content/lithium-lafrique-en-voie-de-consolider-sa-part-en-2024-156686>
- ³² Amaizo, Y. E. (1998). De la dépendance à l'interdépendance. Mondialisation et marginalisation : une chance pour l'Afrique ? Editions l'Harmattan : Paris.
- ³³ Trento, C. (2025). « Le tantale : Propriétés et utilisations des éléments ». In *www.samaterials.fr*. 27 mars 2025. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://www.samaterials.fr/blog/tantalum-element-properties-and-uses.html>
- ³⁴ U.S. Department of the Interior & U.S. Geological Survey (2025). Op. Cit., p. 177.
- ³⁵ Global Witness (2025). « RDC: Coltan et conflit, un lien dangereux ». In *congovirtuelinfo.com*. 15 avril 2025. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://congovirtuelinfo.com/coltan-et-conflit-un-lien-dangereux/>
- ³⁶ Diallo, A. M. (2025). « RDC : séisme politique à Kinshasa avec la fin de l'immunité pour Joseph Kabila ». in *congovirtuelinfo.com*. 23 mai 2025. Accédé le 23 mai 2025. Voir <https://congovirtuelinfo.com/coltan-et-conflit-un-lien-dangereux/> ; Joseph Kabila, ancien président de la République démocratique du Congo (RDC), fait face à des accusations de trahison, crimes de guerre et participation à un mouvement insurrectionnel. Le Sénat congolais a récemment levé son immunité parlementaire, ouvrant la voie à des poursuites judiciaires. Les accusations principales sont :
1. Soutien présumé aux rebelles du M23 : Les autorités congolaises affirment qu'il existe des preuves liant Kabila au groupe armé M23, qui contrôle plusieurs villes de l'est du pays ;
 2. Complicité avec l'Alliance du Fleuve Congo (AFC/M23) : Il est accusé d'avoir facilité l'expansion de cette rébellion, qui a aggravé la crise sécuritaire en RDC ;
 3. Haute trahison : Le gouvernement congolais le soupçonne d'avoir participé directement à l'agression de la RDC par le Rwanda, en entretenant des liens avec des groupes armés ;
 4. Saisie de ses biens : En plus des poursuites judiciaires, le gouvernement a gelé ses comptes bancaires et restreint les déplacements de ses proches.
- Mais, ces allégations sont contestées. Joseph Kabila et son entourage dénoncent une manœuvre politique orchestrée par le président Félix Tshisekedi pour neutraliser son prédécesseur.
- ³⁷ Boidin, F. (2018). « Lutte contre la corruption : approche comparée entre "Deferred Prosecution Agreement" et Convention Judiciaire d'Intérêt Public ». In *www.village-justice.com*. 21 avril 2018. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://www.village-justice.com/articles/lutte-contre-corruption-deferred-prosecution-agreement-convention-judiciaire,28312.html>
- ³⁸ Jaune, R. (2020). « Règles pénales et administratives de la lutte anticorruption : l'influence des normes étrangères et internationales ». 18 décembre 2020. In *Revue française d'administration publique* (2020). « La corruption en question ». 2020/3 N° 175. Institut national du service public, pp. 645-659. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://doi.org/10.3917/rfap.175.0645> et <https://droit.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2020-3-page-645?lang=fr&tab=texte-integral>
- ³⁹ The Oregon Group - Critical Minerals and Energy Intelligence (2025). "US in talks with DR Congo for critical minerals deal". In <https://theoregongroup.com>. March 9, 2025. Accessed 19 May 2025. Retrieved from <https://theoregongroup.com/investment-news/us-in-talks-with-dr-congo-for-critical-minerals-deal/>
- ⁴⁰ Mines (2025). « Lithium en RDC : KoBold Metals veut s'imposer face aux géants chinois ». In *mines.cd*. 22 mars 2025. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://mines.cd/lithium-en-rdc-kobold-metals-veut-simposer-face-aux-geants-chinois/>
- ⁴¹ Reuters (2025). « La RDC déboutée, sa plainte contre Apple classée sans suite ». In *www.trtafrika.com*. 28 février 2025. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://www.trtafrika.com/fr/africa/minerais-de-la-rdc-le-parquet-francais-abandonne-les-poursuites-contre-apple-18269613>



-
- ⁴² Congovirtuelinfo & Reuters (2025). « Le procureur de Paris abandonne les poursuites contre Apple concernant les minerais congolais ». 28 février 2025. In *congovirtuelinfo.com*. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://congovirtuelinfo.com/le-procureur-de-paris-abandonne-les-poursuites-contre-apple-concernant-les-minerais-congolais/>
- ⁴³ Reuters via Surveillance.cd (2025). « Sécurisation des richesses minérales de la RDC : Erik Prince fondateur de Blackwater, conclut un accord avec le gouvernement congolais ». In *surveillance.cd*. 18 avril 2025. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://surveillance.cd/2025/04/18/securisation-des-richesses-minerales-de-la-rdc-erik-prince-fondateur-de-blackwater-conclut-un-accord-avec-le-gouvernement-congolais/>
- ⁴⁴ The Oregon Group - Critical Minerals and Energy Intelligence (2025). Op. Cit.
- ⁴⁵ Global Mining Review (2024). "ERG signs cobalt agreements in North America, Europe, and Japan". In www.globalminingreview.com. 31 July 2024. Accessed 19 May 2025. Retrieved from <https://www.globalminingreview.com/mining/31072024/erg-signs-cobalt-agreements-in-north-america-europe-and-japan/> ; Eurasian Resources Group (ERG) a signé plusieurs accords pour diversifier son approvisionnement en cobalt et renforcer sa présence sur les marchés nord-américain, européen et japonais. En juillet 2024, ERG a conclu des mémorandums d'entente et des accords contraignants avec des entreprises comme EVELution et Electra en Amérique du Nord, ainsi qu'avec Mechema et Marubeni pour le marché japonais. Ces partenariats visent à garantir un approvisionnement fiable et durable en cobalt, essentiel pour les batteries et la transition énergétique. ERG est l'un des principaux producteurs de cobalt en RDC, et sa production est certifiée par le Clean Cobalt & Copper Framework, audité par PwC
- ⁴⁶ International Energy Agency (IEA) (2025). *Global Critical Minerals - Outlook 2025*. IEA.
- ⁴⁷ Reuters (2025). "US Blackwater founder Erik Prince reaches deal with Congo to secure mines". In www.theeastafrican.co.ke. April 17, 2025. Accessed 19 May 2025. Retrieved from <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/business-tech/blackwater-founder-erik-prince-deal-congo-secure-mines-5007084>
- ⁴⁸ Focus 2030 (2025). "The impact of Donald Trump's presidency on international development. An analysis". In 24 January 2025. Accessed 19 May 2025. Retrieved from <https://focus2030.org/The-impact-of-Donald-Trump-s-presidency-on-international-development-An>
- ⁴⁹ ADF (2025). « L'UA Agit Pour Stopper L'emploi Des Mercenaires ». In *adf-magazine.com*. 30 avril 2025. Accédé le 19 mai 2025. Voir <https://adf-magazine.com/fr/2025/04/ua-agit-pour-stopper-lemploi-des-mercenaires/>
- ⁵⁰ Zekri, M. (2025). « Une réappropriation locale des ressources minières en RDC est-elle possible ? ». In www.nationalgeographic.fr. 22 mai 2025. Accédé le 2 mai 2025. Voir <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/enquete-afrique-republique-democratique-congo-une-reappropriation-locale-des-ressources-minieres-en-rdc-est-elle-possible-cobalt-lithium-cuivre>